

l'élaboration d'un régime de non-prolifération efficace et fondé sur le Traité de non-prolifération; (5) de veiller à ce que l'on se rapproche davantage de l'objectif visant l'interdiction de la mise au point, de la mise à l'essai et du déploiement de toute arme destinée à être utilisée dans l'espace extra-atmosphérique; et (6) de participer activement aux négociations destinées à limiter et à réduire les forces conventionnelles.

Dans notre examen des questions nucléaires urgentes, nous poursuivons un double objectif: prévenir la mise au point de nouveaux systèmes d'armements et réduire les arsenaux nucléaires en vue d'obtenir une situation d'équilibre à des niveaux d'armements moindres. Nous songeons également à faire des propositions visant l'élaboration d'autres accords internationaux qui pourraient contribuer à restreindre l'effet déstabilisateur des nouveaux développements en matière de technologie stratégique.

Nous préférons des accords concrets aux grandes déclarations d'intention qui promettent des limitations, mais sans donner véritablement les moyens d'assurer que les promesses sont tenues. Il est communément accepté que la vérification est une nécessité si nous voulons faire des progrès réels dans les négociations sur le désarmement et le contrôle des armements. Notre acceptation d'établir des mécanismes internationaux de vérification sera l'une des plus nettes manifestations de nos intentions réelles. C'est pourquoi nous avons assigné une haute priorité à la recherche dans ce domaine.

Le 20 octobre, le vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan MacEachen, annonçait la mise sur pied d'un programme de recherches sur la vérification en matière de contrôle des armements et de désarmement, dont le ministère des Affaires extérieures sera responsable. Des ressources humaines supplémentaires seront affectées à ce secteur. Un budget initial de \$500 000 a été consacré au programme. Ce montant sera porté à un million de dollars d'ici avril prochain.

Cette initiative a été mise sur pied afin de contribuer à l'instauration d'un climat propice à des progrès en matière de désarmement. Le programme de vérification se concentrera principalement sur les aspects techniques et s'appuiera sur l'importance nettement plus grande que nous avons récemment accordée à la question de la vérification. Le Répertoire des propositions concernant la vérification de la limitation des armements, que nous avons présenté au Comité du désarmement en 1980 et qui a été mis à jour en 1982, ainsi que les études quantitatives et conceptuelles qui en ont résulté sont des exemples de notre approche très pratique et concrète de ces questions. Le